

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil seize, le quatorze juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Agathe CASANOVA, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, M. Serge FORT, M. Philippe GENTILI, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Nathalie BESSON en faveur de Mme Cristine ARNAUD, M. Eric BOIX en faveur de M. Serge FORT, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL en faveur de M. Georges DANIEL.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du vingt huit avril 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.  
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remet une invitation à chaque conseiller pour la remise des dictionnaires lors de la fête de l'école.

---

### **1) Approbation du compte de gestion 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est consultable en Mairie.

Il présente le compte de gestion du receveur municipal et atteste que les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **2) Approbation du compte administratif 2015**

Monsieur le Maire cède la présidence de séance à Monsieur DAUMAS Aimé, Adjoint aux finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif établi comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 581 015,55

- Dépenses de fonctionnement : 1 048 180,85

- Recettes d'investissement : 1 257 298,59

- Dépenses d'investissement : 403 315,22

Après cumul des résultats et déduction des restes à réaliser ( 1 201 316,00 €), il se dégage un excédent de 185 502,07 € qui sera affecté en recettes au budget supplémentaire 2016 à raison de 165 502,07 € en section d'investissement et de 20 000 € en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **3) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Modification**

Le 15.04.2016 le conseil municipal avait été informé de l'engagement de deux procédures séparées menées par le Cabinet URBA PRO dont 1 modification simplifiée ; celle-ci n'existant plus il y aura une "modification du PLU" pour la mise à jour du document :

- suppression du COS suite à la loi ALUR, rectification d'erreurs d'écriture, inscription d'utilité publique sur le projet ERIDAN, des risques de glissement de terrain.

---

### **4) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : déclaration de projet**

Le 5 avril 2016, le conseil municipal avait été informé de l'engagement de 2 procédures séparées menées par le Cabinet URBA PRO dont 1 "révision dite allégée" n° 1. Suite à une réunion de concertation avec la DDTM, le Cabinet d'Urbanisme et la Société OPALE Energies Naturelles, il a été décidé de remplacer la procédure initialement prévue par une "déclaration de projet". L'article L300-6 du Code de l'urbanisme permet la réalisation d'un projet privé présentant un caractère d'intérêt général.

Cette procédure est la mieux adaptée à notre projet éolien et sera engagée après la validation de l'étude d'impact par les services concernés.

Décision acceptée à la majorité par 18 voix pour et 1 abstention.

---

### **5) Modification du périmètre de la zone du projet éolien**

Chaque conseiller a eu une note explicative de synthèse et 2 cartes s'y rapportant.

La promesse de bail emphytéotique avec OPALE Energies Naturelles porte sur des parcelles communales d'une superficie de 216 ha et la société demande à travailler sur un ensemble de parcelles d'environ 120 ha.

La modification du périmètre initial se justifie pour les raisons suivantes :

- atténuation de la visibilité du projet dans le paysage en positionnant des éoliennes à une altitude inférieure aux points les plus hauts du secteur, éloignement des éoliennes des Bergeries et du village de Pouzilhac.
- concentration des éoliennes en se rapprochant des lignes électriques
- permettre éventuellement de nouvelles implantations dans le temps car la nouvelle technologie va évoluer
- ajout d'une ou deux éoliennes

A ce jour 4 ou 5 prévues de 3 Mw et d'environ 150m

Après modification du périmètre : 5 ou 6 éoliennes de 2,3 Mw et d'environ 110m

Ce qui réduira les effets de co-visibilité notamment de Pouzilhac et invisible du VOR de Pujaut.

D'ici fin d'année 2016, une présentation sera faite au conseil municipal et à la population en réunion publique.

La consultation des associations ne semble pas être terminée.

Délibération votée et adoptée à la majorité par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

19 VOTANTS

16 POUR

2 CONTRE

1 ABSTENTION

Monsieur le Maire rappelle que la population de Saint-Victor-la-Coste peut toujours venir le rencontrer pour discuter du projet.

Un conseiller municipal aurait souhaité qu'une réunion publique soit organisée avant pour informations.

---

### **6) Extension périmètre de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à la commune de Saint-Laurent-des-Arbres**

Chaque conseiller a eu copie de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 06.04.2016.

Il y a lieu de se prononcer sur la modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien intégrant la commune de Saint Laurent des Arbres.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **7) Avis sur l'Arrêté portant projet de périmètre du SIVU de l'Yeuseraie et dépôt d'une demande d'amendement**

Chaque conseiller a reçu une copie de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 05.04.2016.

Les représentants de la commune de Saint-Victor-la-Coste au SIVU de l'Yeuseraie, exposent la difficulté de l'harmonisation des gestions des différents comités syndicaux ainsi que dans les projets (pas de continuité de périmètre).

Il paraît souhaitable d'émettre un avis défavorable pour un regroupement sur la totalité proposée, mais favorable au

dépôt d'un amendement proposant le maintien du périmètre du SIVU de l'Yeuseraie avec extension aux communes de Pouzilhac, Le Pin et St Pons la Calm constituant ainsi un massif forestier cohérent et structuré ainsi que le maintien du périmètre du SIVU des Massifs de Villeneuve lez Avignon en l'état et le maintien du périmètre du SIVU des Massifs du Gardon en l'état.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **8) Projet de modification du périmètre du SMEG**

Lecture du courrier de la Préfecture en date du 06.04.2016.

Considérant qu'il y a lieu de mettre en oeuvre le Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI) du Gard adopté par arrêté préfectoral n° 20163003-B1-001 du 30.03.2016 qui prévoit l'extension du périmètre du SMEG aux communes de Nîmes et Uzès, et en application de l'article 3 de cet arrêté, chaque conseil municipal des communes membres du syndicat mixte doit se prononcer sur l'extension du périmètre du SMEG.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **9) Convention de partenariat Commune/Etablissement Public de coopération culturelle "EPCC PONT DU GARD"**

La convention conclue en 2013 arrivant à échéance au mois de juin 2016, il est proposé de la renouveler pour 3 ans afin de permettre aux habitants de la commune de bénéficier de la gratuité totale d'accès au site du Pont du Gard.

En contrepartie, la commune devra assurer la promotion du Pont du Gard sur son territoire via les outils de communication.

Un conseiller a demandé si l'on connaissait le nombre de familles qui ont demandé une carte. L'enregistrement est fait au secrétariat de la Mairie.

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention à compter du 13.06.2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **10) Augmentation annuelle des loyers des logements sociaux**

Conformément à la convention n° 30.3.081998 85 1331 2048 conclue le 17 août 1998 et annexée au bail de chaque logement social sis 28 rue de l'Eglise, il est prévu une révision annuelle des loyers le 1er juillet.

L'indice de référence des loyers pour le 1er trimestre 2016 publié par l'INSEE le 13.04.2016 correspond à une augmentation de 0,06%. Pour mémoire, celle du 4ème trimestre 2015 était de 0,01%.

Le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation à chacun des loyers avec effet au 01.07.2016 et qui sera de :

- RIVIER Jean-Marie : 206,79 €  
- ARGAILLOT Laetitia : 445,98 €

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **11) Subventions municipales**

Mme HERBé Véronique, Adjointe, présente les travaux de la commission sur les critères retenus pour l'attribution des subventions 2016.

Un conseiller souhaite qu'à l'avenir l'analyse des dossiers soit examinée en commission.

Mme HERBé Véronique étant employée par une association et Mr DARDAILLON Pierre, président de l'association

Nouvelles Expressions, sortent de la salle au moment du vote.

Délibération votée et adoptée à la majorité par 16 voix pour et 1 abstention

17 VOTANTS

16 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

---

## **12) Questions diverses**

**a** - Préparation du budget supplémentaire (fournir des devis chiffrés avant le 30.06.2016).

**b** - Fermeture de la Trésorerie de Roquemaure : celle-ci sera fermée au 01.01.2017 ainsi que les centres des Impôts.

La commune de Saint-Victor-la-Coste dépendra de Bagnols sur Cèze.

Le centre des Impôts de Bagnols sur Cèze deviendra un centre centralisateur.

Les Maires de Laudun et de Saint-Victor-la-Coste ont écrit une lettre conjointe d'opposition à la délocalisation de ce service de proximité au Directeur Départemental des Finances Publiques du Gard.

De même, Monsieur FOURNIER, Sénateur, a saisi le Ministre du Budget.

**c** - Dénomination de la future salle communale . 8 conseillers sont pour conserver le nom actuel de Jean Vilar. 11 sont pour un changement de nom qui sera donc décidé au conseil municipal de juillet.

**d** - Propositions de dénominations de places du village :

Suite à la conférence de Monsieur Régis LAURENT, il a été évoqué l'opportunité de dénommer des lieux du village du nom de deux résistants St victorains sous l'occupation allemande de 1939/1945 :

Square entre les lavoirs et l'école : Mr Paul HERAUD

Espace parking entrée garderie : Mr Edgard SAUT

**e** - Point sur l'avancement des travaux de réaménagement de la Mairie et sa mise en accessibilité :

\* la partie réseaux sur le Square du Souvenir est pratiquement terminée.

\* la plateforme devant accueillir la salle communale est également terminée.

\* le chantier continue dans les temps.

**f** - Information sur le taux de la taxe d'ordures ménagères fixé par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien :

Monsieur le Maire présente le résultat de la CLECT sur les ordures ménagères du BP 2016.

Le coût du service en 2015 était de 200 286 € et de 203 245 € en 2016.

Les bases en 2015 étaient de 1 616 075 € et de 1 662 696 € en 2016.

Le taux était de 12,42 % en 2015 et sera de 12,22% en 2016.

**g** - Une démarche auprès de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien est engagée sur l'opportunité de création d'une mutuelle intercommunale.

Une enquête sera envoyée à la population des 43 communes.

**h** - Monsieur le Maire propose de présenter au conseil municipal en commission les projets d'investissement de l'agglomération en 2016.

**i** - Manifestations prévues en Juin :

le 17.06 : feu de la St Jean place baron Le Roy

le 18.06 : manifestation théâtrale espace René Mathieu

Le 19.06 : manifestation Tennis club aux terrains de tennis

le 19.06 : concert Musique à Domis'il à 17h à Mayran

le 26.06 : Echappée Vigneronne à Mayran

Le 28.06 : St Vic Tour pour tous les élèves de CM2 par l'association Serre La Coste

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 H00